



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2016-2017

Date d'approbation du conseil d'établissement : 7 juin 2016

Nom de l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves : 925

Nom de la directrice : Marie Péroquin

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Kim Bouvrette et Élisabeth Dupras

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Comité 15-16 : Marie Péroquin, Sophie Daigle, Chantal Girodet, Élisabeth Dupras, Marie-Josée Cloutier, Annie Roy, Sophie Lasalle

Comité 16-17 : Marie Péroquin, Guillaume Bolduc, Rahili Assaf, Élisabeth Dupras, Annie Roy, Kim Bouvrette, Sophie Lasalle, Julie Ménard

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
<p>Le portrait de l'école a été réalisé par la passation du QES à l'ensemble des élèves de la 4e à la 6e année et par le personnel de l'école.</p> <p>Compilation des contraventions</p>	<p>En 2012-2013 : Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence : Le portrait de l'école a été réalisé par la passation du QES à l'ensemble des élèves de la 4e à la 6e année et par le personnel de l'école.</p> <p>En 2013-2014 : Nous avons également pris le temps de discuter des résultats du QES avec l'ensemble du personnel de l'école, lors des rencontres de concertation par niveaux.</p> <p>En 2017-2018 : Passation du QES à refaire. Les questions seront ciblées.</p> <p>Compilation des contraventions : une fois/mois et bilan aux 2 mois avec le comité.</p>
Forces du milieu	
<p>Nous observons peu de situations de violence dans notre école. Le climat de classe est propice aux apprentissages. L'organisation des récréations permet des périodes de détente harmonieuses la majorité du temps. Il y a du matériel disponible pour chaque classe, ce qui permet aux élèves de s'amuser lors des récréations donc de diminuer les conflits.</p> <p>Il semble que les activités de prévention mises en place depuis quelques années à l'école portent fruit. (voir en annexe le calendrier des activités prévues pour l'année)</p> <p>Élèves impliqués et valorisés dans l'école par le biais de différentes activités auxquelles ils peuvent participer. (ISO-Actifs, Panthères roses, Cross country, tournoi de soccer, etc.)</p> <p>Plusieurs activités parascolaires sont offertes aux élèves en collaboration avec l'équipe de professionnels de l'école pour la sélection des élèves.</p> <p>Enseignants impliqués dans plusieurs projets favorisant la persévérance scolaire des élèves.</p> <p>Trottibus (implication des parents bénévoles)</p> <p>Travail, projets ou activités réalisés en collaboration et partenariat avec les organismes communautaires du quartier.</p>	

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p><u>2^e et 3^e cycles :</u></p> <p>Problème de violence verbale (de tout ordre, incluant des insultes qui sont dites dans la langue maternelle de l'élève) entre les élèves du 2^e et du 3^e cycle : en classe, lors des déplacements, des récréations et des midis. Aussi sur l'internet.</p>	<p><u>2^e et 3^e cycles :</u></p> <p>Diminuer la violence verbale de 10% entre les élèves du 2^e et du <u>3^e cycle</u> autant chez les filles que les garçons.</p>	<p><u>2^e et 3^e cycles :</u></p> <p>Comptabiliser mensuellement les contraventions (enseignants).</p> <p>Maintenir l'ajout d'un sixième poste de surveillance aux récréations.</p> <p>Mise en place d'un comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des rencontres de code de vie. - Suivis des cibles chiffrées - Surveillances - Actualiser les moyens du plan de lutte <p>Poursuite des récréations animées (ISO-animateurs) et des activités de prévention.</p> <p>Internet : Ateliers offerts par le SPVM aux élèves de 4^e à 6^e année</p> <p>Formation ARAS</p> <p>Offrir annuellement une formation aux intervenantes du dîner et aux éducatrices sur l'encadrement des élèves et la surveillance active.</p> <p>Poursuite du projet Ti-gars au 3^e cycle.</p> <p>En classe utiliser les cours en ÉCR afin d'enseigner aux élèves les entraves au dialogue.</p> <p>Visionnement d'une vidéo dans les classes, animation et accompagnement par TES et/ou psychoéducateurs.</p>	<p><u>2^e et 3^e cycles :</u></p> <p><u>ÉLÈVES</u> Devenir des témoins positifs, éviter la propagation des comportements inadéquats.</p> <p>Utiliser un ton de voix adéquat, mieux communiquer entre eux.</p> <p>Dénoncer les situations de violences verbales.</p> <p><u>ADULTES</u> Augmenter les interventions sur le champ (ARAS).</p> <p>Comptabiliser les événements.</p> <p>Adopter une surveillance plus active</p>

<p><u>1^{er} cycle :</u></p> <p>Diminuer les actes de violence (coups, bousculades et violence verbale) dans les déplacements, les récréations et les midis au 1^{er} cycle</p>	<p><u>1^{er} cycle :</u></p> <p>Diminuer les actes de violence (coups, bousculades et violence verbale) entre les élèves du 1^{er} cycle de 10%.</p>	<p><u>1^{er} cycle :</u></p> <p>Comptabiliser mensuellement les contraventions (enseignants).</p> <p>Dans les rencontres (mensuelles) code de vie : faire un rappel de KELSO (outil de gestion des conflits) par des présentations animées/interactives.</p> <p>Mise en place de récréations animées (ISO-animateurs).</p> <p>Remises de diplômes (rencontre code de vie)</p> <p>Formation ARAS</p> <p>Poursuivre les ateliers de prévention en classe</p> <p>Mise en place d'un comité : - Organisation des rencontres de code de vie. - Suivis des cibles chiffrées - Surveillances - Actualiser les moyens du plan de lutte</p> <p>Offrir annuellement une formation aux intervenantes du dîner et aux éducatrices sur l'encadrement des élèves et la surveillance active.</p> <p>En classe utiliser les cours en ÉCR afin d'enseigner aux élèves les entraves au dialogue.</p> <p>Visionnement d'une vidéo dans les classes, animation et accompagnement par TES et/ou psychoéducateurs.</p>	<p><u>1^{er} cycle :</u></p> <p><u>ÉLÈVES</u></p> <p>Utiliser KELSO pour régler leurs conflits.</p> <p>Demander l'aide d'un adulte si les problèmes persistent.</p> <p>Ateliers de prévention sur l'intimidation</p> <p><u>ADULTES</u></p> <p>Augmenter les interventions sur le champ (ARAS).</p> <p>Comptabiliser les événements.</p> <p>Adopter une surveillance plus active.</p>
--	---	---	---

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Mise en place d'un OPP à l'école
- Engagement d'une intervenante communautaire scolaire
- Journal des parents (Buffet des Infos) distribué aux parents chaque mois
- Mise à jour du site WEB de l'école
- Comité bibliothèque
- Mise en place de groupes de conversations et de formations pour les parents
- Utilisation de l'agenda comme outil de communication
- Signature du code de vie de l'école via l'agenda
- Implication des parents aux activités proposées par l'école (carnaval, cross country, Trottibus, etc.)
- Implication des parents dans les sorties ou activités en classe avec les élèves

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none">- Les élèves sont initiés au processus de résolution de conflits.- En cas de persistance du problème, les élèves peuvent s'adresser à leur titulaire ou à l'adulte en présence.- Les enseignants et les éducateurs sont les personnes les plus significatives pour les enfants, c'est donc à eux en priorité que doit être rapportée, dans un premier temps, toute situation d'intimidation et de violence. .- Les élèves peuvent également faire appel à l'aide de la TES ou aux psychoéducatrices de l'école pour des problèmes concernant des élèves d'autres classes ou des situations de violence.- BVM :Un signalement peut être réalisé via deux boîtes aux lettres installées près du bureau de la TES et dans le corridor au 2^e étage.	<ul style="list-style-type: none">- Les situations peuvent être rapportées à l'enseignant à un éducateur ou à la direction de l'école :<ul style="list-style-type: none">- verbalement,- par écrit,- via l'agenda,- par courriel- par téléphone- Un retour dans les 48 heures (jours ouvrables) suivant le signalement sera effectué auprès des parents par un membre du personnel de l'école.	<p>Les situations sont rapportées à la direction de l'école.</p> <p>La direction applique la Politique contre toute forme de violence et de harcèlement au travail.</p>

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- ✓ La responsable du dossier (prise en charge) consigne le signalement retenu sur une fiche prévue à cet effet (**document 2**).
- ✓ Les fiches de signalement seront numérotées (chaque situation aura un numéro d'événement).
- ✓ L'information consignée est insérée dans un cartable rangé dans le classeur où l'on retrouve les dossiers d'aide particulière des élèves (classeur situé au secrétariat de l'école et qui est sous clé).
- ✓ Une boîte à lettres est installée dans le hall d'entrée de BVM pour recueillir les signalements.

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

- ✓ Rencontrer rapidement les personnes impliquées.
- ✓ Documenter la situation. L'intervenant qui reçoit la plainte consigne les informations à l'aide du formulaire **(document 1)**.
- ✓ La situation d'intimidation ou de violence doit être rapportée à un membre de la direction.
- ✓ La direction mandate un membre du comité responsable du plan de lutte visant à contrer l'intimidation : la psychoéducatrice, la technicienne en éducation spécialisée.
- ✓ La personne responsable doit procéder à l'analyse de la situation et détermine selon l'évaluation réalisée pour chaque situation rapportée les interventions et actions à mettre en place.
- ✓ Cette personne consigne les informations **(documents 2 et 3)**
- ✓ Établir un plan pour assurer la sécurité immédiate de l'élève.
- ✓ Communiquer et informer les parents.
- ✓ Établir un plan de suivi de l'élève.
- ✓ Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte
- ✓ La responsable du dossier applique le protocole d'intervention. **(document 4)**

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer rapidement l'élève - Reconnaître l'incident - Recueillir l'information - Établir un plan de sécurité immédiat - Informer les parents - Offrir des mesures de soutien et d'accompagnement par la TES, psychoéducatrice ou tout autre professionnel - Assurer un suivi (vérifier si les stratégies fonctionnent) <p>Voir protocole d'intervention (document 4)</p>	<p>Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et que les gestes ont cessés.</p> <p>Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.</p>
Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir l'information - Sensibilisation à l'importance du rôle d'un témoin dans une situation - Communiquer avec les parents de l'élève - Assurer le suivi 	<p>Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et</p>

<p>Voir protocole d'intervention (document 4)</p>	<p>que les gestes ont cessés.</p> <p>Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.</p>	
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l'élève ou les élèves concernés - Décrire le comportement et amorcer la réflexion sur l'utilisation de la violence - Faire réfléchir sur les répercussions possibles - Interventions favorisant l'acquisition de nouveaux comportements - Évaluer la possibilité de récurrence chez l'élève - Communiquer avec les parents - Établir un plan de suivi <p>Voir protocole d'intervention (document 4)</p>	<p>Les sanctions applicables selon la gravité et la fréquence du geste posé peuvent aller de l'interdiction de contact avec l'élève victime à la suspension.</p> <p>Voir tableau des comportements et conséquences (document 5)</p>	<p>Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et que les gestes ont cessés.</p> <p>Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.</p>